

INFORMATION sur le chlorothalonil R471811

14 juin 2024

L'Agence nationale de sécurité sanitaire des aliments (Anses) a conduit des analyses complémentaires sur le métabolite R471811 du chlorothalonil. Dans un récent avis, elle conclut à l'**absence d'effet significatif de la molécule sur la santé**.

Des seuils "de qualité" (0,1 microgramme par litre) et "sanitaire" (3 microgrammes par litre) avaient été fixés **par mesure de précaution**, en attendant d'en savoir plus sur la molécule.

Au vu des conclusions scientifiques de l'Anses, ils ne s'appliquent plus. La présence du chlorothalonil R471811 dans l'eau continue néanmoins d'être surveillée dans le cadre du contrôle sanitaire obligatoire.

Vous pouvez donc continuer à consommer votre eau du robinet pour tous vos usages quotidiens : boisson, brossage des dents, lavage des mains...

Pour plus d'informations, retrouvez notre foire aux questions sur <https://www.eauxdevienne.fr/foire-aux-questions/chlorothalonil/> ou scannez ce QR code.

